

L'ajournement

Le contrôle de la végétation à la BFC Gagetown a toujours posé un problème aigu. L'existence de ce problème est confirmé non seulement par les documents ministériels, mais par des publications comme le *hansard* du 26 août 1964, page 7281, et les procès-verbaux du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale (26 juin 1966).

Il est de notoriété publique que l'intérêt qui a poussé le Canada à essayer les défoliants chimiques est purement et simplement la recherche d'un produit meilleur pour le contrôle de la végétation à la BFC Gagetown. Cela ressort clairement du rapport de l'officier de liaison canadien, que le député d'en face a demandé et qu'il a reçu du ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne).

J'aimerais insister sur le fait que le ministère de la Défense nationale ne va pas distribuer de documents appartenant à un État étranger. Simplement, lorsque le député d'en face a demandé le document canadien concernant l'essai de Gagetown, il en a rapidement reçu le texte, et on lui a également fait faire la visite commentée de la base de Gagetown lorsqu'il en a fait la demande.

Mis au courant de la situation, les députés NPD d'en face ont fait preuve ou bien d'irresponsabilité, ou bien d'ignorance pure et simple en assimilant herbicides et guerre chimique, comme ils l'ont fait à maintes reprises. Et ils ont donné une bien piètre idée de leur honnêteté intellectuelle lorsque, pendant la période des questions d'aujourd'hui, ils n'ont cité qu'une phrase du document que le ministre leur avait communiqué, et hors de contexte encore.

Permettez-moi de dire que la plus grande menace à la santé dans toute cette affaire, c'est peut-être l'anxiété créée par les affirmations irresponsables et les insinuations des députés NPD. Je pense que leur obstination à relancer cette affaire n'a d'autre but que de chercher à faire la manchette des journaux.

Comme d'habitude, le ministère a agi de façon très responsable dans cette affaire. Tous les renseignements relatifs aux essais des herbicides ont été mis à la disposition du ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick. Le ministère fédéral collaborera pleinement à toute étude que les autorités pertinentes désireront entreprendre à cet égard. Entretemps, les trois fonctionnaires canadiens qui ont participé directement aux essais ont été examinés par des autorités médicales compétentes qui n'ont rien trouvé d'anormal.

En conclusion, ce que nous devrions nous demander et ce que les députés d'en face devraient aussi se demander, c'est s'il faut vraiment s'inquiéter d'une vaporisation très réduite d'herbicides qui a été faite il y a quinze ans, alors que le même produit a été et est encore largement en usage dans l'agriculture et l'industrie en de nombreux endroits. S'il s'agit pour eux d'un principe, à savoir que les produits chimiques soient utilisés prudemment, non seulement dans le secteur agricole mais dans tous les domaines, ils devraient l'énoncer clairement et cesser leurs allégations et insinuations malveillantes.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)